

Certificat de cession

(version du 16/02/2008)

Rappel : les animaux classés en Annexe A de la réglementation européenne¹ sont interdits de vente et ne peuvent être que donnés ou prêtés sans aucune contrepartie financière, et nécessitent un certificat de cession.

Attention : une exception importante ! Depuis l'Arrêté Ministériel du 24 juillet 2006 et surtout l'Arrêté du 19 novembre 2007², la vente est autorisée pour les *Testudo hermanni*, *Testudo boettgeri*, *Testudo graeca*, *Testudo ibera*, *Testudo terrestris*, *Furculachelys nabeulensis*, *Mauremys leprosa*, *Emys orbicularis*, et pour toutes les tortues relevant de l'Arrêté Guyane³.

Mais attention : un animal de l'une de ces espèces est autorisé à la vente exclusivement s'il est né en captivité, et l'animal doit être cédé avec son Certificat Intra-Communautaire⁴ !

Tous les autres animaux que ceux concernés par les six lignes ci-dessus, qu'ils soient autorisés à la vente ou non, font l'objet d'un certificat de cession en cas de don ou de prêt, et d'une facture en cas de vente, même entre particuliers

Le certificat de cession est à établir en double exemplaire : un pour le précédent détenteur, un pour le nouveau détenteur

Je soussigné⁵ :

Nom et prénom :

Adresse :

Localité :

Reconnais avoir cédé à⁵ :

Nom et prénom :

Adresse :

Localité :

A titre (rayer les mentions inutiles)

- de don définitif
- de prêt
- de restitution (fin de prêt)

Date	Nom français ou nom scientifique (de préférence)	N° d'identification

Nom usuel donné à l'animal (facultatif) :

Signes particuliers d'identification visuelle (caractéristiques d'identification sûre du spécimen cédé) :

.....
.....
.....

Documents joints en annexe, signés et datés (photos de plastron, de dossière, de profil, de queue, et de tête, autres photos, Certificat CITES, Certificat Intra-Communautaire ou autorisation de transport, etc.) :

.....
.....
.....

Fait le présent certificat en double exemplaire pour valoir ce que de droit :

À le

Signature ancien détenteur

Signature nouveau détenteur

¹ Réglementation européenne et législation française

² Arrêté du 19 novembre 2007

³ Arrêté Guyane

⁴ Certificat Intra-Communautaire

⁵ Attention : Autorisation d'Agrément ou Certificat de Capacité obligatoire pour de nombreuses espèces

<http://pagesperso-orange.fr/jacques.prestreau/tortues/pdf/legislation.htm>

http://pagesperso-orange.fr/jacques.prestreau/tortues/pdf/01_arrete_du_19_novembre_2007.pdf

http://pagesperso-orange.fr/jacques.prestreau/tortues/pdf/19_arrete_du_15_mai_1986_dit_arrete_guyane.pdf

<http://pagesperso-orange.fr/jacques.prestreau/tortues/pdf/legislation.htm#cic>

<http://pagesperso-orange.fr/jacques.prestreau/tortues/pdf/legislation.htm#autorisation>